



#SOLIDARITÉ-COVID



COVID-19 : SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTABLISSEMENTS LASALLIENS

L'ensemble des établissements du réseau d'éducation La Salle a poursuivi sans relâche la continuité pédagogique auprès des jeunes pendant le confinement. Nos équipes se sont mobilisées depuis le début de la pandémie, en visio ou en présentiel, notamment pour les enfants des personnels soignants.

Toutefois, certains de nos établissements lasalliens mais aussi plusieurs familles de jeunes de notre réseau d'éducation sont fortement impactés financièrement par le COVID-19.

Solidaire de nos écoles et des familles, la Fondation de La Salle (reconnue d'utilité publique depuis 1973) lance un appel à dons pour les projets de solidarité, et met en œuvre des aides de trésorerie.



LES APPELS A DONS DE SOLIDARITÉ

La Fondation de La Salle accompagne les établissements :

- pour financer les frais fixes qui pèsent sur leurs comptes (investissements pour la mise en place du respect des normes sanitaires, équipement numériques...)
- pour venir en aide aux familles en difficulté

La Fondation de La Salle lance une collecte :

- **de façon traditionnelle par chèque à nous faire parvenir à :**

Fondation de La Salle – 78A rue de Sèvres 75341 Paris cedex 07

- **en ligne par des dons en CB :** sur notre plateforme

<https://soutenir-lasallefrance.iraiser.eu/>

VOTRE DON EST DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS NOUS VOUS DÉLIVRERONS UN REÇU FISCAL

Votre don est déductible à hauteur de :

- 66% de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable
- 75% de votre IFI, dans la limite d'une réduction de 50 000 €
- 60% de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 20 000 € de don ou de 0,5% de votre CA

Aidez-nous à poursuivre notre œuvre d'éducation auprès des plus fragiles et ensemble, luttons contre le Covid 19.

Votre contact :

Lionel Fauthoux

Relations donateurs

mecenat@lasallefrance.fr

LD : 01 44 49 36 29 – Mobile : 06 26 46 42 75